



COMMUNIQUE DE PRESSE

Promotion de la santé : le gouvernement francophone bruxellois s'accorde sur un soutien de plus de 200.000 €

Sur proposition de la Ministre de la Santé Cécile Jodogne, le gouvernement francophone bruxellois a approuvé le soutien à une dizaine de projets relatifs à la promotion de la santé. Les projets concernent deux thématiques: la santé sexuelle et la santé communautaire.

Cinq projets seront subsidiés dans le cadre de la promotion de la santé sexuelle pour un montant de 93.089 euros.

Ceux-ci se déclinent notamment au travers d'actions destinées à des publics plus particulièrement vulnérables comme les personnes prostituées, les personnes détenues et aussi les personnes en situation de handicap. D'autres projets visent spécifiquement le soutien aux acteurs intervenant en milieu scolaire en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Un projet prévoit en outre d'intégrer les actions de prévention dans les services éducatifs et médico-sociaux existants et de lutter contre les discriminations dont les personnes séropositives font l'objet.

Cinq projets seront subsidiés dans le cadre de la promotion de la santé communautaire pour un montant global de 118.345 euros.

La santé communautaire est une stratégie d'intervention qui se développe dans des quartiers à forte population précarisée. Les projets visent à :

- adapter les stratégies pour faire face aux inégalités sociales de santé,
- intégrer les stratégies de médecine préventive,
- promouvoir la participation citoyenne,



CABINET DE CECILE JODOGNE

- développer le travail en réseau,
- augmenter les capacités d'action par l'éducation permanente et la formation.

« Par l'octroi de ces subventions, le gouvernement francophone bruxellois confirme son soutien à des projets de terrain qui permettent d'identifier les besoins et les ressources des populations précarisées et de construire des solutions collectives, adéquates et durables », explique la Ministre Cécile Jodogne.

« Le climat économique difficile et ses conséquences (exclusions du chômage, limitation des allocations,...) remettent la question de l'accès des populations fragilisées aux soins de santé sur la table. Cette réalité est bien prise en compte et répercutée dans les décisions du gouvernement francophone bruxellois » conclut Cécile Jodogne.

Pour rappel, la compétence « promotion de la santé » a été transférée de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Commission communautaire française à la suite de la sixième réforme de l'Etat.

Jérôme De Mot
+32475764793